

SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2018 A 18H00

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 09 avril à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents (24) : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Jacky RANCHET, Yves GELY, Philippe MOIGNARD, Denis GINIEIS, Martine VOLLE-WILD, Myriam MOSCOVITCH, Jacques NEGRON, André GAWRA, Alain DURAND, Pierre PIALOT, Anne-Laure GARRIGUES, Yvette DE PEYER, Roland MONTEL, Jean-Luc GALTIER, Gérard POLOP, Daniel CARRIERE, Bruno CARON, Gérard SEVERAC, Marie-José HALGAND, André ROUANET, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Excusés (10) : Philippe CHIARELLI, José SORIANO, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Valentin ROBA, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Louis PRUNET, André JOFFRE, Jean-Luc ROY.

Absents (8) : Marc BRETON, Alain NIOCHAU, Samuel GALTIER, Jean-Michel DERICK, Jean-Pierre NEGRE, Luc BERNIER, Patrick DARLOT, Philippe CALAZEL.

Procuration (1) : Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE à Gérard SEVERAC.

Invités absents (voix délibératives) (2) : Martin DELORD, Hélène MEUNIER.

Secrétaire de séance : Gérard POLOP.

01 - BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

02A - BUDGET GENERAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Compte Administratif 2017 du Budget Général fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	894 590,83€	847 752,30 €
Recettes en reports	1 867 997,00 €	
Dépenses de l'exercice	858 364,83 €	800 802,62 €
Dépenses en reports	213 411,00 €	
Résultat de l'exercice	36 226,00 €	46 949,68 €
Solde des reports	1 654 586,00 €	
Résultat cumulé de l'exercice	1 690 812,00 €	46 949,68 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2017 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 1 737 761,68 €. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2016	101 010,95 €	70 464,12 €	171 475,07 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-64 784,95 €	-23 514,44 €	-88 299,39 €
Résultat de clôture	36 226,00 €	46 949,68 €	83 175,68 €
Solde des reports	1 654 586,00 €		1 654 586,00 €
Résultat cumulé	1 690 812,00 €	46 949,68 €	1 737 761,68 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur Daniel CARRIERE, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2017 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02B – BUDGET GENERAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Général, Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- ❑ Un excédent en section de fonctionnement de 46 949,68 €
 - ❑ Un excédent en section d'investissement de 36 226,00 €
- Soit un excédent global de clôture de 83 175,68 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2017	
• Solde d'exécution d'investissement 2017 sur le compte 001 en recettes	36 226,00 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	1 654 586,00 €
Excédent de financement de l'investissement 2017	1 690 812,00 €
Résultat de fonctionnement 2017	
• Résultat de l'exercice 2017	- 23 514,44 €
• Part affecté à l'investissement	0,00 €
• Résultat antérieur reporté	70 464,12 €
Résultat à affecter	46 949,68 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	46 949,68 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	36 226,00 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2017 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Général.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Budget Primitif 2018 du Budget Général est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	763 687,00 €	763 687,00 €
Investissement	1 705 088,00 €	14 276,00 €
Résultat reporté	0,00 €	36 226,00 €
Reports	213 411,00 €	1 867 997,00 €
Total investissement	1 918 499,00 €	1 918 499,00 €
Total Budget Primitif	2 682 186,00 €	2 682 186,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget Général.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.**05A – BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	1 049 993,88 €	631 199,28 €
Recettes en reports	155 591,00 €	
Dépenses de l'exercice	979 400,43 €	573 055,15 €
Dépenses en reports	30 166,00 €	
Résultat de l'exercice	70 593,45 €	58 144,13 €
Solde des reports	125 425,00 €	
Résultat cumulé de l'exercice	196 018,45 €	58 144,13 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2017 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 254 162,58 €. En voici le détail :

	Investissement	Exploitation	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2016	274 979,05 €	15 942,65 €	290 921,70 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 204 385,60 €	42 201,48 €	- 162 184,12 €
Résultat de clôture	70 593,45 €	58 144,13 €	128 737,58 €
Solde des reports	125 425,00 €		125 425,00 €
Résultat cumulé	196 018,45 €	58 144,13 €	254 162,58 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaire.

05B - BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Assainissement, Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- ❑ Un excédent en section d'exploitation de 58 144,13 €
 - ❑ Un excédent en section d'investissement de 70 593,45 €
- Soit un excédent global de clôture de 128 737,58 €.

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2017	
• Solde d'exécution d'investissement 2017 sur le compte 001	70 593,45 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	125 425,00 €
Résultat de fonctionnement 2017	
• Résultat de l'exercice 2017	42 201,48 €
• Résultat antérieur reporté	15 942,65 €
Résultat à affecter	58 144,13 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	58 144,13 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	70 593,45 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2017 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Primitif 2018 de l'Assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le Budget Primitif 2018 du service Assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	676 138,00 €	676 138,00 €
Investissement	807 729,00 €	611 711,00 €
Résultat reporté	0,00 €	70 593,00 €
Restes à réaliser	30 166,00 €	155 591,00 €
Total investissement	837 895,00 €	837 895,00 €
Total Budget Primitif	1 514 033,00 €	1 514 033,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

07 - BUDGET GENERAL : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président indique que suite au vote du Budget Primitif 2018, et au vu de l'article 10 des statuts régissant le fonctionnement du SIVOM du Pays Viganais, il convient d'approuver les contributions de chaque Commune membre pour 2018.

Cette contribution est détaillée dans le tableau ci-annexé, par opération.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE les contributions obligatoires pour chaque Commune membre selon le tableau ci-annexé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

COMMUNES	POPULATION	ADMINISTRATION	SECRETARIAT	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU CENTRE DE GESTION	ECOLE MATERNELLE	TOTAL
BREAU ET SALAGOSSE	444	6 614,89 €		483,19 €	41 177,00 €	48 275,08 €
MONTDARDIER	215	3 203,16 €	19 430,00 €	483,19 €		23 116,35 €
AULAS	496	7 389,60 €	88,00 €	483,19 €	10 613,00 €	18 573,79 €
LE VIGAN	4061	60 502,39 €		483,19 €		60 985,58 €
ARPHY	176	2 622,12 €	25 822,00 €	483,19 €	146,00 €	29 073,31 €
MARS	189	2 815,80 €		483,19 €	13 758,00 €	17 056,99 €
ROGUES	106	1 579,23 €		483,19 €		2 062,42 €
MANDAGOUT	407	6 063,65 €	133,00 €	483,19 €		6 679,84 €
AVEZE	1111	16 552,12 €	64 401,00 €	483,19 €		81 436,31 €
ARRE	301	4 484,42 €		483,19 €		4 967,61 €
BEZ ET ESPARON	368	5 482,61 €		483,19 €		5 965,80 €
MOLIERES CAVAILLAC	969	14 436,55 €	371,00 €	483,19 €	55 216,00 €	70 506,74 €
POMMIERS	61	908,80 €	14 737,00 €	483,19 €		16 128,99 €
VISSEC	61	908,80 €		483,19 €		1 391,99 €
BLANDAS	151	2 249,66 €		483,19 €		2 732,85 €
CAMPESTRE ET LUC	108	1 609,03 €		483,19 €		2 092,22 €
ARRIGAS	223	3 322,34 €		483,19 €		3 805,53 €
ALZON	190	2 830,70 €		483,19 €		3 313,89 €
AUMESSAS	236	3 516,02 €		483,19 €		3 999,21 €
SAINT BRESSON	58	864,11 €		483,19 €		1 347,30 €
SAINT LAURENT LE MINIER	354	5 274,03 €		483,19 €		5 757,22 €
Population	10285	153 230,00 €	124 982,00 €	10 147,00 €	120 910,00 €	409 269,00 €

08 - BUDGET : PRODUITS IRRECOURVABLES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la demande de Monsieur le Trésorier Payeur du Vigan, concernant la prise en charge de produits irrécouvrables pour le Budget Assainissement du SIVOM Intercantonal du Pays Viganais.

Ces produits concernent les titres suivants :

- Exercice 2014 : le titre 153 pour 10,71 €

Ces produits irrécouvrables s'élèvent à un total de 10,71 € pour lequel il convient d'établir un mandat de paiement correspondant, au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE l'état des pièces irrécouvrables en date du 15 mars 2018 du Trésor Public pour un montant de 10,71 € pour le Budget Assainissement.

AUTORISE le paiement de cette créance par un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

09 - RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président, propose de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en fonction des mouvements de l'année 2018.

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/04/18					C1		
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/04/18 (suite)							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,57	2,57	2,57	0,00	2,57
Secrétaire de Mairie	A	1,00	1,57	2,57	2,57	0,00	2,57
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,93	1,93	1,93	0,00	1,93
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	0,00	0,93	0,93	0,93	0,00	0,93
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,93	0,93	0,93	0,00	0,93
Agent Spécialisé des Ecoles Mat 1ère classe	C	0,00	0,93	0,93	0,93	0,00	0,93
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	3,43	5,43	5,43	0,00	5,43

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

IV – ANNEXES					IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/04/18					C1	
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/04/18 (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0		
TOTAL GENERAL				0		

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe les Délégués des marchés signés entre le 21 novembre 2017 et le 28 mars 2018, dans le cadre de ses délégations.

Marchés :

Code	Objet	Montant HT notifié	Avenant	Fournisseur	Date de notification
2017SSE09	MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAITEMENT AZOTE ET PHOSPHORE DE LA STEP DU VIGAN	6 120,00 €		CETUR LR	23/11/2017
2018STR01	TRAVAUX ASSAINISSEMENT AU HAMEAU DE NAVACELLES - COMMUNE DE BLANDAS	93 393,00 €		Groupement TRIAIRE / SERRA	28/02/2018
2017STR01	TRAVAUX SUITE A INONDATIONS - COMMUNE DE ST LAURENT LE MINIER - LOT 1 VOIRIE - RESEAUX - MURS		Tranche ferme : -12 250,64 €	Groupement SERRA/TRIAIRE /CHAPELLE	28/03/2018

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

QUESTIONNAIRES DIVERSES

Fuite d'eau après compteur

Madame Anne-Laure GARRIGUES souhaite savoir quelle est la politique du SIVOM par rapport à une fuite d'eau après compteur et dont l'eau ne s'évacue pas dans le tout à l'égout.

Monsieur le Président répond que sur sa Commune, il fait payer la moyenne des 3 dernières années et demande la facture de réparation de la conduite d'eau.

Autorisé par le Président, Monsieur Samuel CHATARD informe que le SIVOM s'aligne sur la décision communale.

Il explique qu'une règle a été mise en place pour les personnes qui ont une source ou un forage. Un calcul a été établi sur la base de 150 litres par jour et par personne dont l'eau s'évacue à l'égout. Il sera facturé alors uniquement le montant du traitement de l'eau.

Monsieur le Président lève la séance 19 heures 30.